



Infographiste*

* Voir [Technicien\(ne\) communication multimédia](#) (Répertoire des métiers de la FPH, mars 2015)

Concevoir et réaliser des supports de communication dans le cadre de la charte graphique (dessin, graphisme, mise en page, mise en volume), **mettre en forme** écrite, graphique, ou audiovisuelle, des messages et des publications.

GESTION DE L'INFORMATION TRADUCTION/TRANSCRIPTION/LANGAGE

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CODE MÉTIER
40R10

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Calibrage des écrans d'ordinateur et des sorties couleur numériques
- Conception et réalisation de publications et de documents d'entreprise
- Conception et réalisation de visuels (pictogrammes, cartes, graphiques, dessins, plans, BD, logo type,...)
- Conception technique et application de la charte graphique à tous les supports
- Conseil pédagogique auprès des personnels/utilisateurs/usagers dans son domaine
- Contrôle de la compatibilité des matériels
- Contrôle et suivi du bon déroulement du (des) process spécifique(s) au domaine d'activité
- Création du design des supports multimédia et/ou audiovisuels (site Web, borne interactive, cédérom...)
- Établissement de devis pour des produits/prestations relatifs à son domaine d'intervention
- Sélection des images, photos et illustrations nécessaires à la conception du support

SAVOIR-FAIRE

- Adapter les maquettes aux évolutions des techniques d'impression
- Adapter ses compositions en respectant la chaîne graphique
- Analyser, traduire et formuler un besoin utilisateur en études de faisabilité, en solutions, en programmes

- Calculer/estimer un coût, un prix (prix de revient, de vente... d'un produit, d'un projet, d'une prestation)
- Imaginer une composition visuelle
- Réaliser des maquettes, dans son domaine de compétence
- Traiter, retoucher des images
- Travailler en équipe/en réseau
- Utiliser les logiciels métier
- Utiliser les outils bureautique/TIC

CONNAISSANCES REQUISES

- Arts graphiques et plastiques (46072)
- Conception graphique (46036)
- Imprimerie/reprographie (46027)
- Logiciel dédié de traitement des images (30975)
- Logiciel PAO (30975)
- Logiciels DAO/CAO (30926)
- Marchés, produits audiovisuels (46233)
- Photographie (46278)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : E1205 Réalisation de contenus multimédias](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : A6B/06 Chargé ou chargée de création graphique](#)
- [RIME : FP2COM08 Chargée/chargé de projet de création graphique](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 2011-744 du 27 juin 2011](#)
- [Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011](#)
- [Décret n°2007-196 du 13 février 2007](#)

FORMATION

STATUT ET ACCÈS

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade de technicien supérieur hospitalier de 2^e classe

Concours interne sur épreuves

Conditions

- Etre agent titulaire ou contractuel des fonctions publiques hospitalière, d'Etat, ou territoriale ou être militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale
- Justifier d'au moins 4 ans de services publics.

Quota : au moins 40 % du nombre total des places offertes aux deux concours (externe et interne)

Au choix par inscription au tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire

Conditions

- Compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^e échelon du grade de technicien hospitalier et 5 ans de services effectifs dans un corps ou emploi de catégorie B.

Par voie d'examen professionnel

Conditions

- Compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^e échelon du grade de technicien hospitalier et 3 ans de services effectifs dans un corps ou emploi de catégorie B.

Au grade de technicien supérieur hospitalier de 1^{ère} classe

Au choix par inscription au tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire

Conditions

- Compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^e échelon du grade de technicien supérieur hospitalier de 2^e classe et 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B.

Par voie d'examen professionnel

Conditions

- Compter au moins 2 ans d'ancienneté dans le 5^e échelon du grade de technicien supérieur hospitalier de 2^e classe et 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B.

Quota : 1/3 du nombre total des promotions.

Ingénieur hospitalier

Au choix par inscription sur liste d'aptitude après sélection par examen professionnel

Condition

- Compter au moins 8 ans de services effectifs dans les grades de technicien supérieur hospitalier de 2^e classe ou de 1^{ère} classe.
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Relations professionnelles

- Responsable de la communication, directeur de la communication pour la validation du projet dans le respect de la charte graphique
- Prestataires (photographes, imprimeurs, photogreveurs, webmestres, façonniers, ...) pour le suivi de la fabrication
- Clients (Directions fonctionnelles, services hospitaliers) pour le suivi de la commande

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
 - Agence de communication
 - Agence de promotion et de marketing direct
 - Entreprise
 - Société de production audiovisuelle, cinématographique
 - Studio de création graphique
 - Studio de films d'animation
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Maquettiste-infographiste
- Graphiste
- Concepteur PAO
- Technicien en communication visuelle

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Technicien\(ne\) audiovisuel*](#)
 - [Chargé\(e\) de communication](#)
 - [Webmestre éditorial](#)
-

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
 - [Fonction publique d'Etat](#)
-